

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	34 (1905)
<b>Heft:</b>	11
<b>Rubrik:</b>	Les bancs d'école

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LES BANCS D'ÉCOLE

---

Tous ceux qui s'occupent de l'ameublement des écoles voient une attention particulière à la construction rationnelle des bancs destinés aux élèves. Il est plus difficile qu'on ne se l'imagine de trouver un type de banc qui réponde le mieux possible aux exigences de l'hygiène, de la pédagogie, de l'esthétique, sans parler des conditions financières, qui, elles aussi, doivent être prises en considération. La commission du mobilier scolaire, instituée par la Direction de l'Instruction publique, a rencontré toutes ces difficultés et d'autres encore. Ainsi s'explique le retard qu'elle a mis à formuler les conclusions de ses travaux.

Dans son numéro du 1<sup>er</sup> mai, le *Bulletin pédagogique* a publié les plans et le tableau des mesures du « banc fribourgeois », adopté par la Direction de l'Instruction publique. Une notice exposait brièvement les règles à observer dans la confection de ce nouveau banc.

Déjà en 1876, la Direction de l'Instruction publique recommandait aux communes un banc d'école à mesures proportionnelles, à deux places, avec chaises. A cette date l'Ecole normale se procura des bancs conformes à ce modèle; peu d'écoles cependant tinrent compte de la circulaire de la Direction. Il aurait fallu, dans les écoles primaires, remplacer la chaise par le siège fixe ou mobile et rendre obligatoire l'introduction du type de bancs, qui avait été adopté. C'est pour cela que beaucoup de communes n'ont pas songé à renouveler leur ameublement scolaire et surtout à l'améliorer.

« Tous nous nous rappelons, sans aucune espèce de reconnaissance, écrivait le Dr Boéchat, en 1891, les instruments de torture dans lesquels nous avons fait nos premiers pas, dans la voie de l'instruction. Une table trop haute, placée trop en avant, un siège trop bas et trop éloigné de la table, un dossier trop reculé, ou même qui n'existe pas... »

Ces « instruments de torture » qui se voient encore dans quelques-unes de nos écoles, ces bancs mal construits, qui sont la cause de malheureuses déformations corporelles, la Direction de l'Instruction publique veut avec raison qu'ils soient bannis de toutes nos écoles primaires. Tous ceux qui s'intéressent au progrès de l'éducation physique des jeunes élèves seconderont généreusement les efforts que font nos autorités en vue d'améliorer les conditions matérielles des salles de classe.

La confection rationnelle des bancs scolaires est basée sur les deux principes suivants :

1<sup>o</sup> *Les principales mesures du banc doivent être proportionnées à la taille des élèves ;*

2<sup>o</sup> *La distance entre le pupitre et le siège doit être au moins nulle ou même négative.*

Expliquons ces deux règles fondamentales.

Que les bancs soient construits d'après des mensurations proportionnées à la taille des élèves, tout le monde en conviendra : c'est l'évidence même. Si le siège est trop haut, les pieds de l'enfant ne peuvent reposer sur le plancher, ce qui est cause d'une extrême fatigue pour peu que le séjour de la classe se prolonge. Lorsque la table du pupitre est trop basse, l'élève doit se pencher fortement pour les exercices graphiques, d'où peuvent résulter certaines déviations de la colonne vertébrale et du plan horizontal des épaules. Le banc n'est-il pas assez long, les élèves trop rapprochés les uns des autres sont gênés dans leurs mouvements, et cela nuit à la bonne exécution des travaux comme aussi à la discipline.

C'est en application de ce principe que la Direction de l'Instruction publique a décidé « que les écoles comprenant des élèves de 7 à 16 ans seraient pourvues de bancs de *six* grandeurs différentes ». Cette disposition n'a rien d'excessif. Plus les dimensions proportionnelles sont variées, plus exacte se trouve aussi la relation du banc avec la taille des élèves. Nous connaissons des localités de la Suisse qui ont exigé dans les écoles primaires, non seulement six, mais sept, huit et même neuf types de bancs de grandeurs différentes.

Toutes les mesures d'un banc scolaire n'ont pas la même importance. Si le banc est trop long, il n'y a pas d'autres inconvénients que celui de la place perdue. La tablette supérieure, où sont placés les encriers, peut être plus ou moins large : l'hygiène n'a pas à s'en occuper.

Il en est autrement si le pupitre est trop haut ou trop bas, si le siège n'est pas assez rapproché de la table. Ce qui est capital dans la construction des bancs, c'est la stricte observation de la *distance* normale. Expliquons-nous plus longuement, car là est le nœud de la question.

On appelle *distance* la relation, dans le sens horizontal, entre le bord du siège et le bord de la table. En d'autres termes, supposons une ligne abaissée du bord de la table jusqu'au plancher, la situation du siège relativement à cette ligne est exprimée par la *distance* qui peut être *nulle, positive* ou *négative*.

Si la verticale tombe juste sur le bord antérieur du siège, la

distance est nulle; si le siège est placé un peu en arrière, comme par exemple dans tous nos vieux bancs d'école, la distance est positive; si, au contraire, le siège s'avance plus ou moins sous la table, en dépassant la ligne verticale, la distance est négative.

Ainsi la distance se prend sur la ligne horizontale, menée à la hauteur du siège, à partir du point où celle-ci coupe la verticale.

Dans les anciens bancs d'école à plusieurs places, le siège se trouvait ordinairement à une certaine distance de la table. On observait ainsi la distance positive afin de faciliter aux élèves l'entrée dans le banc, comme aussi afin de leur permettre de s'y tenir commodément debout. De nos jours, la distance positive est généralement rejetée au nom de l'hygiène et de la pédagogie. Lorsque la distance est positive, les élèves se trouvent mal assis, parce qu'ils sont forcés de se tirer en avant pour les exercices graphiques et d'incurver le corps d'une façon démesurée; remarquons aussi que, dans cette position, la vision se produit sous un angle défavorable. Bref, la station assise dans un banc à distance positive n'est pas normale.

Observons, en effet, comment sans y réfléchir nous disposons notre siège en prenant place à notre bureau ou à notre table. Nous le rapprochons régulièrement de façon à observer tout au moins une distance nulle et plus souvent une distance négative d'un, deux ou trois centimètres. Dans ces conditions, nous nous sentons commodément assis, et, quand nous voulons nous lever, nous repoussons simplement notre chaise en arrière. C'est donc avec raison que la Direction de l'Instruction publique a prescrit, pour le nouveau banc fribourgeois, la distance légèrement négative de 2 centimètres.

Dans les écoles où l'on fait usage des chaises, la question de la distance est résolue par le fait même. Toutefois l'usage des chaises n'est pas sans inconvénients dans les écoles primaires comprenant les trois cours, dans les écoles de garçons surtout. A notre avis, la chaise peut être avantageusement utilisée dans les classes des écoles secondaires, normales et supérieures.

Lorsque l'on adopte la distance négative, les enfants ont de la peine à entrer dans le banc et ils ne peuvent pas s'y tenir debout. Il ne faut pas se le dissimuler, ce sont là des inconvénients sérieux. On a cherché à y remédier en ne construisant que des bancs à deux places. Dans ce cas, pour répondre aux interrogations, l'enfant se glisse hors du banc et se tient debout dans le petit couloir qui se trouve à côté. La difficulté pourtant s'est trouvée beaucoup mieux résolue lorsqu'on eut l'idée de

rendre mobile la table ou le siège, ou même ces deux pièces à la fois.

La commission du mobilier scolaire a choisi le banc à deux places. Elle avait pensé d'abord à rendre mobiles la table du pupitre et le siège; mais, dans sa dernière séance, elle s'est rangée à la proposition de conserver la table fixe, le siège seul restant mobile. C'est la solution la plus simple et, au fond, la meilleure et la plus pratique. Le banc à table fixe est de construction plus facile, le meuble gagne en solidité, l'emploi des charnières est supprimé. Ajoutons que les bancs à table fixe favorisent davantage le maintien de la discipline. Enfin, ce qui est essentiel, la mobilité du siège laisse les élèves suffisamment libres dans leurs mouvements.

La commission avait aussi songé à établir un *casier* pour contenir les effets de classe de l'élève; mais en préférant la table fixe, elle fut amenée, comme conséquence, à supprimer le casier pour se contenter de placer entre les montants du banc une étagère ou *tablette inférieure*, légèrement inclinée en arrière, afin de permettre le déplacement des bancs sans qu'il y ait danger de voir les objets de classe tomber sur le plancher. Cette tablette se nettoie plus facilement que le casier. Ces simplifications très rationnelles diminueront le prix de construction : c'est un avantage qui n'est pas à dédaigner.

Ainsi, le siège seul est maintenu mobile; le mouvement de bascule en arrière est limité par un taquet. Il faudra veiller à ce que le siège soit construit avec une très grande solidité. La mobilité du siège, qui peut basculer avec une grande facilité, permettra aux élèves d'entrer dans le banc, d'en sortir et de s'y tenir debout sans gêne.

Un dossier formé de deux parties doit s'ajouter au banc. L'adjonction du dossier à tous les bancs indistinctement a été discutée avec soin. La proposition de faire servir le banc de derrière comme dossier pour les élèves du banc précédent a été, en fin de compte, rejetée. Ici, les idées de simplification de la main-d'œuvre et de bon marché ont dû s'effacer devant les raisons tirées de l'hygiène et de la discipline scolaire.

(A suivre.)

J. D.

---

Au restaurant :

— Monsieur désire la note ?

— Oh ! non, gardez, gardez, mon ami ; j'ai fort bien diné, je ne désire plus rien.